



Ordre du jour	Echanges / Propositions / Compte rendu	Décisions et votes
Ouverture de la séance	Le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h20, le quorum est atteint à 19 personnes.	
1. Adoption du procès-verbal du CA du 29 mars 2016		<p><u>Vote</u> PV adopté. Pour : 18 contre : 0 Abstentions : 2</p>
2-Présentation du compte financier pour l'année 2015	<p>Nous avons étayé le compte financier de 2015 (voir rapport de gestion 2015 distribué). L'objectif fixé était de rééquilibrer la gestion financière de l'établissement pour améliorer la rigueur des dépenses. Les produits : 1 569 747,44 € et les charges : 1 539 198,55€ Compte tenu du résultat 2015, des variations de stocks, le fond de roulement s'élève à 80 118,92 euros, la variation est de 41 917,48€ par rapport à l'année précédente. Cela représente 20 jours de fonctionnement, ce qui est nettement insuffisant, la norme comptable préconisée étant de 60 jours. Le fonds de roulement sert à faire des achats imprévus, à améliorer l'équipement et avoir une réserve. Pour le vote de l'affectation du résultat + 31 023,69 €, le CA a décidé de globaliser les réserves.</p> <p>Mme Lemaire, attaché d'administration et adjoint au comptable a été affecté au lycée le 1^{er} septembre. Le CA du 3 juillet 2014 sur proposition du chef d'établissement a accordé à Mme Lemaire le logement à titre exceptionnellement gratuit tant que le responsable cuisine ou responsable de la maintenance, agents de la région, ne réclamaient pas ce droit d'occupation. La région avait envoyé 2 courriers (2007 et 2011) à l'établissement rappelant qu'au départ de la gestionnaire, le logement serait attribué aux agents de la région. Or la délibération du CA du 03 juillet 2014 fait apparaître une nécessité absolue de service. Cette délibération en contradiction avec la nouvelle réglementation du conseil Régional d'Ile-de-France n'a pas été validée par cette autorité de tutelle et par ailleurs propriétaire des locaux. Madame Lemaire a reçu le 18 juin 2015, par courrier en LR du Conseil Régional d'IDF, une mise en demeure lui enjoignant de libérer le logement au 31 août 2015 afin que le nouvel agent responsable de la maintenance puisse prendre son poste. En septembre 2015, Mr Ricci avait reçu Madame Lemaire. Cette dernière lui a dit qu'elle avait déposé une demande à la bourse des logements sociaux en juin. Ce qu'elle avait déjà dit au proviseur précédent en juin. Or la demande a été déposée en septembre.</p>	<p><u>Vote 1</u> Adoption du compte financier à l'unanimité.</p> <p>Présents : 20 Votants : 19</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour : 19 • Contre : 0 • Abstention : 0 <p><u>Vote 2</u> Adoption des résultats financiers</p> <p>Présents : 20 Votants : 19</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour : 19 • Contre : 0 • Abstention : 0

	<p>En novembre 2015, M. Ricci a accordé un délai supplémentaire à Mme Lemaire jusqu'au 31 décembre 2015. Des propositions de logements vacants au sein de l'agence comptable lui ont été proposées. La région a engagé une procédure d'expulsion depuis 2 mois.</p> <p>Il est donc proposé au conseil d'administration une remise gracieuse pour la période de septembre à décembre 2015. Cela est refusé. Une deuxième délibération, acceptée à l'unanimité, est favorable pour facturer le loyer à partir du 1^{er} juillet 2015 et appliquer des pénalités pour occupation abusive du logement.</p> <p>Les membres du conseil d'administration du 19 mai 2016 sont favorables à cette démarche.</p> <p>A 20h23, 3 personnes ont quitté la salle, il reste 16 personnes.</p>	
<p>3-la décision budgétaire modificative</p>	<p>Avec le comptable, Monsieur Chouchaoui, nous avons vérifié si l'équilibre budgétaire a été réalisé. L'objectif fixé pour 2015 est de rééquilibrer la gestion financière de l'établissement pour améliorer la rigueur des dépenses.</p> <ul style="list-style-type: none"> a- L'autorisation du CA pour l'acceptation du don b- Seuil des créances à recouvrer c- Problème avec Madame Le Maire 	<p>VOTE 3: ADOPTION DES DBM</p> <ul style="list-style-type: none"> • -Pour : 19 • -Contre : 0 • Abstention : 0
<p>4-Présentation du PPMS : Plan de mise en sureté</p>	<p>La CHS s'est réunie le lundi 9 mai, trois points ont été abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du PPMS - Exercice de confinement - Présentation du diagnostic de sécurité. <p>I- <u>Le PPMS</u></p> <p>Le plan de la mise en sureté a été réalisé par une entreprise spécialisée. Plusieurs points soulignent des difficultés de la mise en œuvre d'un plan de confinement au lycée Schweitzer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- La distribution des activités sur un territoire de 6,5 hectares comprenant 6 bâtiments : l'absence d'un système de communication et d'information sonore centralisé et l'absence d'une sonnerie d'alerte et de confinement spécifique et l'impossibilité d'utiliser la sonorisation par micro. b- L'inadaptation des bâtiments aux normes de confinement. La FCPE est choquée par ce document car les normes de confinements ne sont pas respectées dans le lycée Schweitzer. c- Ces difficultés sont aggravées par l'ampleur des travaux de rénovation prévus jusqu'au début 2019. <p>- <u>Le diagnostic de sécurité</u></p> <p>Ce diagnostic évalue les risques de violences et d'incidents dans et aux abords du lycée. Ce diagnostic a été conjointement élaboré par le proviseur et un commandant de la police nationale en mai 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Constat, analyse des tendances concernant l'atmosphère scolaire. L'atmosphère scolaire est plutôt satisfaisante et paisible, les liens sont réguliers et efficaces entre l'établissement et la police et aussi entre l'établissement et les parents. b- Recommandations et aménagements <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement boulevard de l'ouest : L'élargissement du trottoir pour limiter le débordement des élèves et l'installation d'une chicane à la place d'un ralentisseur. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement rue Valère Lefebvre : l'installation d'une chicane, aménagement d'un petit parvis devant l'entrée principale du lycée et le renforcement et le passage en zone 30 dans ce secteur. - Surveillance aux abords du lycée et des accès : La vidéo surveillance à revoir, augmenter le nombre de caméras de 12 à 15 et moderniser l'alarme pour intégrer un programmeur. c- Résultats attendus <p>Ces aménagements ont pour but de canaliser les élèves sur un trottoir en capacité de les contenir pour éviter les accidents sur la chaussée et des risques de violences entre jeunes et automobilistes.</p> <p>Le dernier aménagement vise à mieux surveiller les 6.5 ha du lycée le jour et à faciliter le travail de la police en cas d'effraction ou de cambriolage la nuit.</p>	
5- Diagnostic de sécurité	Présentation du document. Voir document de diagnostic de sécurité	
6- Point de situation sur les travaux de rénovation	<p>Le restaurant scolaire sera livré le 12 décembre 2016 et la commission de sécurité passera le 31 décembre pour voir le restaurant en situation de fonctionnement.</p> <p>Le 3 janvier 2017, le nouveau restaurant « restauration rapide » ouvrira ses portes.</p> <p>En septembre, une étude pour appel d'offre sera lancée pour la sous-traitance de la restauration scolaire.</p> <p>La société devra respecter un cahier des charges ainsi que les conditions posées par l'établissement en matière de qualité et de tarifs.</p>	
7- Questions diverses	<p>1. Problème d'heures de TD pour les étudiants en MPSI 1.</p> <p>Il y avait auparavant un dédoublement des heures de TD en MPSI 1 (2 heures d'exercices de maths par semaine en demi-groupe parfaitement encadrés par leur professeur). Dernièrement, le professeur de maths a avisé ses élèves que ce TD serait maintenant réduit à 1 heure d'exercices par semaine.</p> <p>L'administration du lycée invoque des raisons budgétaires. C'est le lycée qui a financé ces cours jusqu'à avril. Il était prévu qu'à partir des vacances de pâques les élèves allaient passer de demi-groupe à un groupe.</p> <p>De plus, il y a deux élèves qui sont toujours absents.</p> <p>2. Certains parents souhaiteraient savoir pourquoi les professeurs ne renseignent jamais le cahier de texte en ligne soit sur l'ENT soit sur LILIE.</p> <p>Monsieur Ricci commence par rappeler que le cahier de texte numérique est une obligation réglementaire. Au lycée Schweitzer, on a 2 cahiers de textes, cela n'arrange pas les choses, car parfois dans la même classe on peut avoir des professeurs qui choisissent l'ENT et d'autres qui choisissent LILIE. Mr Ricci indique que l'année prochaine, il faut se donner comme objectif l'adoption d'un cahier de texte unique, qui sera choisi par la majorité des enseignants.</p> <p>Mme Vinel trouve que 2 cahiers de textes permettent aux professeurs de choisir le cahier qui correspond le mieux à leurs besoins. Cela fait accroître le taux de remplissage des notes.</p> <p>3. Mme Ramon et Monsieur Muller ont fait le tour du lycée pour choisir le lieu de la cérémonie de remise des diplômes du Brevet du collège. A à ce jour, Mr Muller attend que Mme Ramon revienne vers lui pour mettre en place cette cérémonie même de façon tardive. Mr Muller propose de faire cette cérémonie à l'extérieur si les conditions météo le permettent.</p>	POUR INFORMATION

4. **Le lycée René Cassin accueille une classe de seconde composée d'élèves de troisième du collège Corot.** La sectorisation de la ville du Raincy impose aux parents des élèves en classe du 3^{ème} au collège Corot de mettre les deux choix : Lycée Schweitzer et/ ou le lycée René, ce choix est obligatoire. Cette question ne relève pas des compétences de Mr Ricci.
5. **Les élèves qui vont passer l'examen du bac à Jean Renoir pourront manger à la cantine en achetant des tickets sur place à 4 euros.**
Les élèves de STMG qui seront à Montreuil mangeront également à la cantine. Pour Saint-Clothilde, Mr Muller attend la réponse.
6. **La décision du lycée concernant les fumeurs. La loi Vallant autorité sur le règlement avait préconisé de laisser les élèves fumer à l'intérieur des établissements.**
Certains proviseurs ont toléré cela mais ils ont été poursuivis devant un tribunal administratif et condamnés sans aucun soutien de leur hiérarchie.
Monsieur Ricci applique le règlement intérieur qui interdit de fumer dans l'établissement.
7. **La remise des diplômes du baccalauréat**
Celle-ci se déroulera comme l'année dernière au lycée Schweitzer. C'est un acte fort car les professeurs sont ravis de remettre à leurs élèves les diplômes.
8. **Monsieur Chouchaoui trouve que l'hygiène à la cantine doit être irréprochable.** Le manque de savon et de papier toilette devra être résolu rapidement. Certains élèves s'amuse à mettre le papier toilette dans les cuvettes ce qui conduit à les boucher.
9. **Pas de bal cette année car le CVL.**
« Le comité de vie lycéenne » s'est reconstitué cette année, il est naissant, il faut lui laisser le temps de s'organiser. Pour organiser un bal il faut une équipe de 15 personnes. Il faut arrêter une date à l'avance et des équipes pour se partager les tâches.

Fin du conseil
d'administration à 22h25

Le Raincy, le 18 juin 2016

Sylvain RICCI

Mme Khadja MEDJAOUI

Proviseur,
Président du conseil d'administration

Parent d'élève
Secrétaire de séance